



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 28 Avril 2008

Date de la convocation	Heure de la séance	Lieu de la séance
21 Avril 2008	18 heures	Salle Georges Brassens à Clermont l'Hérault

PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance

ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M. MONTAGNE Thierry,

BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian,

CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,

CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain,

CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne,

CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme HUBERT Myriam, M. MARTINEZ Antoine, M. SAEZ Gérard, Mme DELEUZE Elisabeth

FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,

LIAUSSON : M. SOULAYROL Alain, M. LANDRY Gérard,

LIEURAN CABRIERES : M. BERNARD Jacques, Mme PUJOL MONNIER Chantal,

MERIFONS : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre,

MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,

NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard,

OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme,

PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. MILLET Stéphane, M. LEBREAU Jean Jacques,

PERET : M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël,

SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean,

USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian,

VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Melle VALENTINI Martine,

VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean Louis,

PROCURATIONS :

Mme CAER Michèle à M.GARCIA Alain

M. BAISSÉ Robert à M.BRUN Olivier

M. BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques

Objet : Création des commissions communautaires spécialisées et modalités de représentation des délégués communautaires

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'en application de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les dossiers et d'émettre un avis sur les questions qui lui sont soumises.

Il ajoute que compte tenu des compétences de la communauté, il est proposé de créer les 5 commissions suivantes :

- Commission Finances et Personnel
- Commission développement économique et touristique
- Commission développement territorial et petite enfance-jeunesse
- Commission environnement-agenda 21
- Commission travaux

Monsieur le président précise que la composition de ces commissions doit être respectueuse des vœux exprimés par les délégués et d'une représentation favorisant l'expression de toutes les communes.

A ce titre, l'ensemble des Commissions telles que définies ci-dessus sera composé de membres titulaires et suppléants du Conseil communautaire.

Chacune des communes membres sera en conséquence, invitée à proposer, sous huitaine, la liste des délégués titulaires et suppléants qu'elle souhaite voir siéger dans chacune des commissions sus visées.

En conséquence Monsieur CAZORLA propose au Conseil de bien vouloir fixer le nombre de Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil à 5 et dire qu'elles interviendront dans les domaines énoncés ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur CAZORLA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la création des 5 commissions communautaires spécialisées suivantes :

- Commission Finances et Personnel
- Commission développement économique et touristique
- Commission développement territorial et petite enfance-jeunesse
- Commission environnement- agenda 21
- Commission travaux

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA